



## Location meublée en LMNP : Equipement d'occasion.

-----  
Par Cez

Bonjour à tous,

Je souhaite mettre un logement en location sous le régime LMNP.

Pour équiper ce logement conformément à la législation, j'ai la possibilité d'acquérir sur Le Bon Coin un meuble en très bonne état, auprès d'un particulier.

Est-ce que ce meuble peut rentrer dans les actifs amortissable ou dans les charges déductibles, malgré le fait qu'il n'a pas été acheté auprès d'un professionnel et avec une facture ?

Merci  
Cez

(Par soucis environmental, je privilégie l'achat de produits de seconde main mais de bonne qualité, plutôt que du neuf au même prix mais de qualité souvent inférieure)

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Sans facture ce sera compliqué de prouver cet achat en cas de contrôle... C'est vous qui voyez si vous prenez le risque.